AK Prelecture

017-211703285-20230718-2023JUILLET09-DE Reçu le 26/07/2023

**DEPARTEMENT** 

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMUNE DE ST FORT SUR GIRONDE

CHARENTE MARITIME

N° d'ordre : 2023JUILLET09

#### Séance du 18 Juillet 2023

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Quì ont pris part à la délibération
13	13	10

Date de la convocation

Le 12 Juillet 2023

L'an deux mille vingt trois et le dix-huit Juillet à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GERVREAU Jean-Pierre, Maire.

<u>Présents</u>:MM GERVREAU, BOROL, MORANDIERE, PALISSIER, GIBAULT. Mmes GOURDET, LEJEUNE, CATHELINAUD.

Absentsexcusés : MM PLATZ, BOCHIN. MME ANQUETIN

A été nommée secrétaire de séance : Mme CATHELINAUD Jacqueline

## OBJET: Parc Éolien Saint-Germain du Seudre

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier envoyé par la Société JP Énergie Environnement intitulé « PARC ÉOLIEN DES CHARBONNIÈRES ».

Il a constaté que le projet d'installation de quatre éoliennnes sur la commune de Saint-Germain-du-Seudre avait été modifié par ses concepteurs passant de quatre éoliennes à deux. Dans le même temps, la hauteur des machines initialement prévue à 180 m passe à 199,50 m.

Le Conseil Municipal s'étonne de la viabilité d'un projet à seulement deux éoliennes et présume que s'il est adopté, la probalité pour que d'autres éoliennes soient installés à proximité par la suite quand les réseaux de raccordement au réseau principal EDF seront en place, est absolument énorme, Donner un avis favorable à un tel projet c'est risquer un déferlement de machines dans les années à venir.

La hauteur des éoliennes a également impréssionnée les membres du Conseil Municipal. Dans le pays où la distance minimum entre chaque machine et chaque unité d'habitation est la plus faible d'Europe (500 m), cette hauteur semble vraiment déraisonnable ; plusieurs unités d'habitation sont concernées dans « les Hameaux de Chez Barré, la Bigorre et le Chay ».

Le Conseil Municipal présent après avoir délibéré et voté 9 contre le projet et 1 pour le projet, donne un avis défavorable à ce projet.

Fait et délibéré à Saint Fort sur Gironde, le 18 Juillet 2023.

Le Maire

Jean-Pierre GERVREAU